

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no. 198

« Mise en place d'un réseau de vélos en libre service »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 198 s'est réunie le jeudi 27 janvier 2011 et le mardi 8 février.

Etaient présents le 27 janvier : Mmes, Doris Uldry (remplaçant Monsieur Robert Jenefsky), Bernadette Nelissen (co-rapporteuse), Christine Vuagniaux (présidente et co-rapporteuse), MM Alexandre Demetriades, Jean-François Füglistler, Petr Lukas et Dominique Roux.

Etaient présents le 8 février: Mmes, Doris Uldry (remplaçant Monsieur Robert Jenefsky), Bernadette Nelissen (co-rapporteuse), Christine Vuagniaux (présidente et co-rapporteuse), MM Alexandre Demetriades, Jean-François Füglistler et Dominique Roux. M. Petr Lukas était excusé.

La commission a entendu le 27.01.2011 : Mmes Elisabeth Ruey-Ray, Municipale, et Naïma Mameri Khat (Office de la Mobilité), ainsi que M. Lucas Girardet, directeur de Vélopass, qui a été invité par la Municipalité. Pour la deuxième réunion Mmes Elisabeth Ruey-Ray, Municipale, et Karin Magnollay (Office de la Mobilité) ont donné des explications supplémentaires sur les conventions. La commission les remercie pour les informations fournies et les réponses apportées aux questions posées.

1. Préambule

La mise en place d'un réseau de vélos en libre service (ci-après VLS) fait partie d'une décision régionale. Le Conseil Régional a approuvé le 15 décembre 2010 à Luins (31 oui, sur 33 voix) un crédit de CHF 200'000,- pour des subventions à la création et au développement d'un réseau de VLS. La commune de Gland va approuver le même projet en février 2011. La commune de Prangins prendra sa décision en mars 2011.

Nyon démarre dans ce projet, à condition que deux entreprises à Nyon participent aussi. Plusieurs entreprises se sont montrées intéressées, mais pour l'instant seul l'Hôpital de Nyon s'est engagé. Les autres parties intéressées sont : l'UEFA, Hublot, Edward Life Science, Agroscope et Electro Medical Systems.

A Gland, 3 entreprises ont signé : Swissquote, SEIC, la Lignière, alors que 2 suffisent pour mettre le projet en route.

Plusieurs villes et villages de la région envisageraient aussi une station, mais ce sera plutôt dans une phase ultérieure.

2. Partenaires

Mme Ruey-Ray nous a expliqué que le partenariat est crucial dans ce projet. L'association Pro-Jet, Vélopass, les entreprises participantes et la commune de Nyon sont totalement dépendant les uns des autres. Vélopass a un contrat avec Pro-Jet pour la mise en place des vélos, l'entretien, la surveillance, les réparations et rééquilibrages des vélos sur chaque station. C'est Pro-Jet qui reçoit les recettes, mais paie une redevance à Vélopass. Pour les autres partenariats, le détail des responsabilités est réglé dans une convention générale, ainsi qu'une convention relative à chaque propriétaire ou station. La convention prévoit de distribuer les éventuels bénéfices à un tiers chacun : Pro-Jet, Vélopass et la commune de Nyon ou les entreprises.

Partenaire important dans ce projet public-privé est Vélopass. Mr Lukas Girardet, directeur de cette entreprise nous a expliqué leur développement. En ce moment Vélopass gère 600 vélos, qui en 2010, ont généré 60'000 transactions. Un partenariat est établi avec Mobility Carsharing qui utilise la même carte. Ils sont en train de discuter un partenariat avec une banque (carte bancaire pour utiliser des VLS).

3. Pratique

La commission aimerait mieux comprendre comment cela marche dans la pratique :

L'idée c'est d'avoir deux stations VLS, à partir de mai/juin 2011, à Nyon. Une au débarcadère et une derrière la gare (où se trouve le parking des vélos actuellement). Chaque station (grandeur environ 15 mètres) aura 12 bornes et dix vélos : 50% de vélos à assistance électrique et 50% de vélos mécaniques. Toutes les bornes sont accessibles autant par les vélos électriques que mécaniques. Le même système existe déjà à Fribourg depuis avril 2010. C'est un tel succès que Fribourg agrandira ses stations.

Les premières 30 minutes de chaque utilisation sont gratuites, ensuite, CHF 1,- par heure. Une carte journalière de 24 heures coûte CHF 8,-. La liste des points de vente sera indiquée sur les totems. Les casques ne sont pas mis à disposition, pour des raisons d'hygiène et de stockage. Selle réglable. Un témoin indique la charge de la batterie.

Pour l'instant, le prix de location pour un vélo avec assistance électrique ou un vélo mécanique est identique. Un abonnement régional va coûter entre CHF 20 et CHF 40. S'il n'y a pas de place libre quand on veut poser son vélo, on peut appeler une hotline. Pour savoir si un vélo est disponible, on peut consulter le site ou par I-Phone. La commission se demande comment sont sécurisées les stations (vol, vandalisme). Le directeur de Vélopass nous a expliqué que l'expérience montre qu'il y a 0% de vol et très peu de vandalisme, car les vélos sont très solides et installés dans des lieux bien fréquentés. De plus, à Nyon, ce seront des jeunes qui géreront les stations. Cela devrait aider à éviter le vandalisme.

4. Aspects financiers

Même si cela nécessite un supplément d'investissement important, la commission estime que ce projet est viable seulement si on met aussi à disposition des vélos à assistance électrique, vu la topographie de Nyon.

Concernant l'estimation des travaux de génie civil, Mme Mameri et M. Girardet nous ont assuré que les offres reçues indiquent que les frais seront plutôt de CHF 15'000 par station au lieu de CHF 20'000.

Le Conseil Régional s'engage à payer 10% des frais de mise en place pour des stations en zone d'entreprises et 20% pour les stations des communes. Pour l'entretien annuel, la commune paiera à Pro-Jet CHF 10'000 pour chacune des 2 stations et les entreprises CHF 15'000.

La commune s'engage à participer au déficit de frais d'entretien d'un maximum de CHF 10'000,- par station et par année.

Un commissaire a demandé pourquoi on n'utilise pas le fonds du Parking. Madame Ruey-Ray a expliqué que ce fonds n'existe plus. Les revenus des parkings vont directement dans les comptes communaux.

Le projet est prêt à démarrer. Délai de réalisation : 3 mois minimum.

5. Des pistes pour vélos à Nyon

L'Office de la Mobilité a mandaté une société pour inventorier les pistes cyclables et identifier les améliorations possibles.

Rapport de la réunion du 8 février

Etant donné que la convention spécifiée dans le préavis ne nous a pas été remise, nous les avons demandées. La commission les a reçues, par mail, le 1 février 2011. Dans l'urgence, une réunion concernant les conventions a eu lieu le 8 février 2011.

Il est à noter que le conseil communal de Gland a déjà accepté le même préavis le 3 février 2011.

Mme Ruey-Ray a souligné que les conventions sont de compétence municipale. La commission a remarqué que les conventions sont moins précises que le préavis. Par exemple ; les clés de participation, les subventions, le nombre de réunions par année etc. ne sont pas pareils dans le préavis et dans les conventions. Mme Magnollay a expliqué que cela n'était intentionnellement pas précisé, pour avoir une certaine souplesse et qu'il n'y a que la clé de répartition des droits de vote qui doit encore être décidée. En effet, la commune de Nyon souhaite que les communes aient la majorité des droits de vote.

La commission a pris note que les conventions sont moins précises que le préavis, qu'elles ne sont pas encore définitives et qu'elles doivent être approuvées par la Municipalité.

Conclusion

La commission soutient unanimement ce projet et reconnaît le signal fort en faveur de la mobilité douce.

Elle trouve très important que les règles du préavis soient respectées dans les conventions.

La commission aimerait souligner l'importance d'avoir plus des voies destinées aux vélos, pour stimuler et sécuriser l'utilisation des vélos dans notre ville.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON,

Vu le préavis No 198 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 210'000,- pour la mise en place d'un réseau de vélos en libre service et la demande de crédit supplémentaire de CHF 20'000,- sur le budget 2011.

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000,- pour financement de la mise en place d'un réseau de vélos en libre service en 2011-2012;
2. de prélever le montant de CHF 160'000,- du Fonds de réserve efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables compte No. 9280-32;
3. de porter le solde de CHF 50'000,- en augmentation du compte 9165-01 Subventions et participations d'investissements à amortir, amortissable en 10 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité de porter en augmentation du budget 2011 la somme de CHF 20'000,- pour l'exploitation du réseau sur le compte à créer No 615-3657-06 Subvention VLS ;
5. dès l'année 2012, le montant de CHF 20'000,- pour l'exploitation du réseau VLS sera inscrit au budget régulier de l'Office de la Mobilité, sur le compte à créer No 615-3657-06 Subvention VLS.

Nyon, le 9 février 2011

Les commissaires:

Doris Uldry
Bernadette Nelissen, co-rapporteuse
Christine Vuagniaux, présidente et co-rapporteuse
Alexandre Demetriades
Jean-François Füglistner
Petr Lukas
Dominique Roux